

Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Vu la loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu le décret 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

Vu les délibérations du conseil Académique restreint de l'université en date **du 18 février 2020**

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **60 PR 2144** est constitué ainsi que suit :

Membres locaux

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Fonction
1	Mme	THELLIER	Françoise	PR	Présidente COS membre du collège scientifique
2	Mr.	CYR	Martin	PR	Vice président COS
3	Mme	GEOFFROY	Sandrine	PR	membre du collège scientifique
4	M.	EYMA	Florent	PR	représentant JY.Chambrin directeur IUT Tarbes
5	M.	TURATSINZE	Anaclet	PR	représentant M.Quartino chef dept GCDD Tarbes

Membres extérieurs

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Etablissement
1	Mme	WOLOZYN	Monika	PR	Université Savoie mont Blanc
2	M.	SALAGNAC	Patrick	PR	Université La Rochelle
3	Mme	DAVY	Catherine	PR	Ecole centrale Lille
4	M.	EL YOUSOUFI	Moulay Said	PR	Université de Montpellier
5	M.	LANOS	Christophe	PR	Université de Rennes

LISTE COMPLEMENTAIRE :

1	M.	GREGOIRE	David	PR	Université de Pau
---	----	----------	-------	----	-------------------

Article 2 : Le comité de sélection est présidé par **Mme Françoise THELLIER**

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 18 février 2020

La Présidente du Conseil Académique en Formation Restreinte

Fabienne ALARY

